Image not found or type unknown

Dossier de surandettement

Par **Labrousse yolande**, le **09/04/2018** à **15:35**

J ai un dosdier banque de france fiché jusqu an 2020 dossier qui a ete accepte en 2012 avec effacement de dette sans liquidation judicaire mon plan de remboursement est a 0€ de dette a remboursse mais en ce moment j ai un huissier qui veux m obligé a payer un credit des credit que je n ai pas fait ces mon ex conjoin qui avait signe les credit a ma place que puije dire ou repondre a cet huisdier pour qu il arrete de me poursduivre merci de votre reponse

Par **youris**, le **09/04/2018** à **16:11**

bonjour,
si le crédit est à votre nom, il vous appartient de le rembourser, l'huissier ne connait que l'emprunteur.
si c'est votre copain qui a signé à votre place, vous déposez une plainte contre lui et vous lui demanderez de vous rembourser, ce n'est pas le problème de l'organisme de crédit.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés